

FORMATEUR S.S.T.

Formation initiale des Formateurs de Sauveteurs Secouristes du Travail



EN ENTREPRISE
OU EN CENTRE
DE FORMATION

Public visé

- Personnes devant enseigner les gestes de premiers secours dans le cadre de l'organisation Santé et Sécurité de l'entreprise, ou formateur employé par un organisme de formation *.

Prérequis

- Posséder le certificat SST en cours de validité.
- Posséder l'attestation de réussite à la formation « Acquérir les bases en prévention des risques professionnels », selon le référentiel national.
- Disposer de capacités relationnelles, d'animation et d'expression.

Justification de l'action

- Articles L4121-1 à L4121-3, L4141-2, R4141-3, R4141-13, R4141-17 à R4141-20 et R4224-14 à R4224-16 du code du travail.
- Document de référence INRS.

Durée de l'action

- 56 heures en présentiel réparties sur 2 semaines non consécutives.

Périodicité

- La validité de ce certificat est fixée à 3 ans.
- La prolongation de celle-ci est conditionnée par le suivi d'un stage de MAC Formateur SST tous les 36 mois, ainsi qu'à la réussite aux épreuves certificatives.

Sanction de l'action

- Grille certificative de l'INRS.
- Certificat de formateur SST, en cas de réussite aux épreuves finales.

Nombre de participants par groupe

- Min : 5 stagiaires – Max : 10 stagiaires.

Contenu théorique et pratique

DC 1 : Démontrer l'intérêt de la formation SST pour une entreprise

- Justifier la formation SST pour une entreprise ;
- Répondre à la demande de formation SST de l'entreprise en tenant compte de ses spécificités ;

DC 2 : Maîtriser les aspects méthodologiques et techniques de la prévention et du secours pour mettre en œuvre une formation SST

- S'appuyer sur le guide des données techniques pour mettre en œuvre une action de secours ;
- Justifier la mise en place d'action de prévention ;

DC 3 : Concevoir, animer, évaluer et suivre une action de formation d'acteur SST

- Concevoir un déroulé pédagogique d'une action de formation d'acteur SST ;
- Animer une action de formation ;
- Mettre en œuvre différentes méthodes d'évaluation ;
- S'assurer de la gestion administrative de la formation dans le cadre de l'habilitation SST.

Modalité d'intersession

- Aucun travail d'intersession n'est demandé.

(*) Il s'agit prioritairement des personnels des entreprises relevant du régime général de la sécurité sociale. La formation concerne aussi les salariés des entreprises hors RGSS ayant signé une convention avec l'INRS ou souhaitant adopter cette formation.

Informations légales et conditions nécessaires à la formation

Codes de la formation

- Formacode 42829 – Sauvetage Secourisme du Travail.
- NSF 344 – Sécurité des biens et des personnes, police, surveillance (y compris hygiène et sécurité).
- Code d'éligibilité CPF : 237259.

Objectif pédagogique général

- A la fin de cette formation, le stagiaire assure la formation initiale, le maintien et l'actualisation des compétences et le suivi des SST dans le respect des exigences du présent document de référence. Il développe, au travers de la formation qu'il assure, les thèmes relatifs à la prévention des risques professionnels, rendant les SST plus conscients des causes de l'accident, plus motivés à faire progresser la prévention dans l'entreprise. Il adapte, le cas échéant, une partie de la formation aux risques spécifiques de(s) l'établissement(s) ou du(des) métier(s), en association avec le médecin du travail.

Moyens d'encadrement

- Organisme de formation déclaré à la DRIETS disposant d'un Service Relations Clients, d'un Service Qualité, et d'une équipe pluridisciplinaire de formateurs.
- Organisme titulaire du certificat QUALIOP1 réglementairement exigé pour les développeurs de compétences.
- Formation en présence physique uniquement (pas de FOAD).

Moyens et méthodes pédagogiques

- Formateurs en prévention des risques professionnels, titulaires d'un certificat de compétence délivré par l'organisme à l'issue d'une validation de leur aptitude à enseigner le sujet.
- Formateurs titulaires du certificat « Formateur de Formateurs SST » en cours de validité.
- Support d'animation pédagogique standardisé, utilisés en vidéo-projection lors d'un face à face pédagogique en salle.
- Apprentissage pratique basé sur l'acquisition progressive des techniques, au cours d'une succession d'exercices.

Modalités d'évaluation individuelle des acquis

- Evaluation formative théorique et pratique.
- Evaluations certificatives selon la grille certificative de l'INRS (deux épreuves).
- A l'issue de la formation, le formateur formule un avis écrit quant aux capacités acquises de l'apprenant.

Analyse des besoins des bénéficiaires

- Les sujets développés lors de la formation rendent le formateur capable d'assurer la formation initiale, le MAC et le suivi des SST dans le respect des exigences du document de référence. Il développera, au travers de la formation qu'il assurera, les thèmes relatifs à la prévention des risques professionnels, rendant les SST plus conscients des causes de l'accident, plus motivés à faire progresser la prévention dans l'entreprise et adaptera, le cas échéant, une partie de la formation aux risques spécifiques de(s) établissement(s) ou du(des) métier(s), en association avec le médecin du travail.

Moyens techniques mis à disposition

- Pour les apports théoriques : salle de cours, tables, chaises, mur clair pour la projection, tableau papier ou effaçable. ↘ En cas de formation intra-entreprise, des moyens équivalents doivent être mis à disposition.
- Pour les apports pratiques : mannequins permettant la réanimation cardio-pulmonaire, plan d'intervention magnétique, défibrillateur d'entraînement et outils permettant la réalisation de cas concrets selon des scénarios définis.
- Chaque participant doit se munir d'un ordinateur.

Sécurité et hygiène

- Les consignes sont expliquées dès l'entrée en formation.
- Les formateurs s'assurent que les stagiaires ont compris et respectent les consignes.

Accessibilité (handicap)

- Notre centre de formation est accessible aux personnes en situation de handicap.

Délai de réalisation et tarif

- Selon calendrier pour les formations en centre (nous consulter).
- Pour les formations intra-entreprise, prévoir un délai d'au moins deux semaines afin de déclarer au préalable les sessions sur l'outil de gestion national (Forprev).

Qualité de la prestation

- La qualité de la formation préalable ne saurait être garantie si le nombre de participants, la durée pédagogique effective et les moyens techniques requis ne sont pas respectés.